


Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2008/2104(INI)
Relations entre l'Union européenne et la Russie	
Sujet 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie	
Zone géographique Russie Fédération	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		27/11/2007
		ALDE ONYSZKIEWICZ Janusz	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international		09/10/2006
		UEN MALDEIKIS Eugenijus	
	ITRE Industrie, recherche et énergie		22/05/2008
		PPE-DE GUTIÉRREZ-CORTINES Cristina	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2869	26/05/2008
	Affaires générales	2864	29/04/2008
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
30/09/2007	Publication du document de base non-législatif	B6-0373/2007	Résumé
24/04/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/04/2008	Débat au Conseil	2864	
09/03/2009	Vote en commission		Résumé

16/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0140/2009	
01/04/2009	Débat en plénière		
02/04/2009	Décision du Parlement	T6-0215/2009	Résumé
02/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2008/2104(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o-p3
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/61866

Portail de documentation

Document de base non législatif		B6-0373/2007	01/10/2007	EP	Résumé
Avis de la commission	INTA	PE407.769	17/07/2008	EP	
Projet de rapport de la commission		PE405.754	03/02/2009	EP	
Avis de la commission	ITRE	PE409.362	12/02/2009	EP	
Amendements déposés en commission		PE409.741	26/02/2009	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0140/2009	16/03/2009	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0215/2009	02/04/2009	EP	Résumé

Relations entre l'Union européenne et la Russie

OBJECTIF : proposer une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur les relations entre l'Union européenne et la Russie.

CONTENU : conformément à l'article 114, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen, M. Janusz ONYSZKIEWICZ (ADLE, PL) propose un projet de recommandation au Conseil au nom du groupe ALDE concernant les relations entre l'Union européenne et la Russie.

Le projet de recommandation rappelle tout d'abord l'immense importance de la Russie pour la stabilité et la prospérité de l'Europe et du monde et la volonté de l'Union de réaliser, avec ce pays, un partenariat stratégique fondé sur des valeurs démocratiques et sur une politique ferme, énergique et globale de la part de l'Union européenne.

Dans ce contexte, le projet de recommandation appelle le Conseil à :

- travailler au règlement des questions commerciales qui bloquent actuellement l'ouverture des négociations sur un nouvel accord de partenariat et de coopération entre l'Union et la Russie;
- concevoir une stratégie claire concernant les moyens d'amener la Russie à mieux appliquer les règles démocratiques et à mieux respecter les valeurs fondamentales que sont les valeurs communes qui doivent former le socle des relations à venir;
- ouvrir à l'adhésion de la Russie à l'OMC et faire en sorte que ce pays fasse siennes les règles modernes en matière d'investissement et de commerce en tant que principes directeurs d'un secteur privé véritablement indépendant;
- travailler dans la perspective de l'adhésion de la Russie à la Charte de l'énergie.

Relations entre l'Union européenne et la Russie

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de M. Janus ONYSZKIEWICZ (ALDE, PL) contenant une proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur le nouvel accord entre l'Union européenne et la Russie.

Rappelant que les relations de l'UE avec la Russie sont d'une importance déterminante et que la Russie est le 3^{ème} partenaire commercial de l'Union européenne, mais aussi le 4^{ème} partenaire commercial de la zone euro et son principal fournisseur d'énergie, les députés adressent au Conseil les recommandations suivantes dans le contexte des négociations actuelles sur un nouvel accord de coopération :

Droits de l'homme : les députés demandent que :

- l'on continue à plaider en faveur d'un accord élargi et juridiquement contraignant reposant sur l'engagement commun du respect des droits de l'homme,
- la Russie respecte le droit international et tous les accords et traités contraignants auxquels elle adhère, y compris la Charte des Nations unies, la Convention européenne des droits de l'homme et le traité sur la Charte de l'énergie ;
- l'on mette en place un mécanisme de consultation, sous la responsabilité du Haut représentant, pour permettre aux États membres de se consulter sur chaque question bilatérale ? accord ou litige ? avec la Russie, susceptible d'avoir des répercussions sur d'autres États membres;
- l'on insiste sur problème de la situation des droits de l'homme et des restrictions imposées à la société civile russe, en demandant à la Russie d'adopter sans délai des mesures permettant aux ONG de travailler dans la sérénité ;
- l'on respecte la liberté des médias et que l'on mette fin aux violences exercées sur les journalistes;
- l'on réforme le mécanisme actuel de consultation UE-Russie sur les droits de l'homme, afin qu'il soit plus efficace ;
- la Russie garantisse le développement durable des modes de vie, des cultures et des langues traditionnels des peuples autochtones vivant au sein de ses frontières.

Adhésion à l'OMC : les députés souhaitent:

- que l'on continue à soutenir l'adhésion de la Russie à l'OMC et qu'on l'encourage à poursuivre l'ouverture de son économie, l'objectif étant, à plus long terme, de créer une zone de libre-échange avec ce pays;
- de nouvelles améliorations en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale dans le but d'améliorer la compétitivité et d'instaurer un environnement d'investissement attractif,
- de nouvelles mesures destinées à lutter efficacement contre la contrefaçon et le piratage;

Energie et environnement : dans ces domaines, les députés :

- insistent pour que le traité sur la Charte de l'énergie serve de base aux relations dans le domaine de l'énergie avec l'Union;
- invitent la Russie à mettre en place un cadre juridique régissant l'acheminement de l'énergie vers l'Union, découlant du cadre déjà en vigueur avec la Charte de l'énergie;
- insistent sur la mise en place d'évaluations d'impact sur l'environnement de tout projet d'infrastructure relevant du domaine énergétique ;
- invitent la Russie à faire preuve de plus de transparence et de réciprocité dans la crise énergétique qui l'oppose à l'Union et que ce pays renforce significativement la sécurité de l'approvisionnement énergétique (les députés souhaitent en particulier la mise en place d'un système fondé sur des règles transparentes et de règlement des litiges).

Dialogue politique et problème géorgien : les députés demandent :

- un code de conduite clair régissant les relations entre l'Union, la Russie et les pays de leur voisinage commun, incluant des dispositions relatives au respect de l'indépendance souveraine de tous les États européens et un engagement clair à régler les conflits « gelés »;
- l'amélioration du dialogue politique existant, de manière à encourager les discussions portant sur les "questions de sécurité au sens strict", qui sont souvent au centre des désaccords entre l'Union et la Russie et compromettent la sécurité européenne et mondiale ;
- la définition d'une solution politique durable pour le Kosovo et la stabilisation des Balkans ;
- un engagement réel, de la part des autorités russes, à régler d'une manière constructive et pacifique, avec la Géorgie et l'UE, "les modalités de sécurité et de stabilité en Abkhazie et en Ossétie du sud" (les députés demandent en particulier à ce que les observateurs des Nations unies bénéficient d'un accès illimité aux zones affectées par le conflit, conformément au mandat de la mission de surveillance de l'UE).

Politique de visa : les députés :

- insistent pour que l'objectif d'exemption de visa pour la Russie soit poursuivi sur la base du règlement (CE) n° 539/2001 ainsi que sur une facilitation globale de la délivrance de visas en vue de favoriser les contacts interpersonnels, mais en tenant compte de mesures de réciprocité de la part des autorités russes ;
- demandent le traitement urgent du transit et des visas pour les citoyens de Kaliningrad.

Libéralisation du marché : les députés insistent sur :

- la libéralisation des marchés et la réciprocité des droits en matière d'investissements entre les partenaires, ainsi que la garantie de droits à la propriété pour les investisseurs étrangers ;
- la compatibilité de la législation russe sur les investissements, avec les règles de l'OMC;
- la suppression des redevances exigées par la Russie pour le survol de la Sibirie et la signature de l'accord obtenu en la matière, lors du sommet de Samara;
- la liberté de passage dans le détroit de Baltiisk/Pilawa afin de permettre aux navires de l'Union d'accéder à l'Asie via le Nord du territoire russe.

Les députés demandent enfin au Conseil et à la Commission de tenir le Parlement régulièrement et pleinement informé de l'évolution des négociations.

Relations entre l'Union européenne et la Russie

Le Parlement européen a adopté par 416 voix pour, 80 voix contre et 147 abstentions, une résolution comprenant une série de recommandations à l'intention du Conseil sur le nouvel accord entre l'Union européenne et la Russie.

Rappelant que les relations de l'UE avec la Russie sont d'une importance déterminante et que la Russie est le 3^{ème} partenaire commercial de l'Union européenne, mais aussi le 4^{ème} partenaire commercial de la zone euro et son principal fournisseur d'énergie, le Parlement adresse au Conseil les recommandations suivantes dans le contexte des négociations actuelles sur un nouvel accord de coopération :

Droits de l'homme : le Parlement demande que :

- l'Union continue à plaider en faveur d'un accord élargi et juridiquement contraignant reposant sur l'engagement commun du respect des droits de l'homme,
- la Russie respecte le droit international et tous les accords et traités contraignants auxquels elle adhère, y compris la Charte des Nations unies, la Convention européenne des droits de l'homme et le traité sur la Charte de l'énergie ;
- l'Union insiste sur le fait qu'un partenariat étroit, une coopération renforcée et de bonnes relations de voisinage entre l'Union et la Russie, de même que la nouvelle politique des États-Unis à l'égard de la Russie peuvent établir une base stable pour assurer la stabilité, la sécurité et la prospérité en Europe et dans le monde (la Plénière salue à cet égard les déclarations de la nouvelle administration des États-Unis évoquant le champ très étendu des coopérations possibles avec la Russie) ;
- l'Union mette en place un mécanisme de consultation, sous la responsabilité du Haut représentant, pour permettre aux États membres de se consulter sur chaque question bilatérale ? accord ou litige ? avec la Russie, susceptible d'avoir des répercussions sur d'autres États membres;
- l'Union insiste sur problème de la situation des droits de l'homme et des restrictions imposées à la société civile russe, en demandant à la Russie d'adopter sans délai des mesures permettant aux ONG de travailler dans la sérénité ;
- l'Union respecte la liberté des médias et que l'Union mette fin aux violences exercées sur les journalistes;
- l'Union insiste sur le fait que le président Medvedev s'est engagé publiquement à renforcer l'État de droit en Russie et que l'Union garantisse l'indépendance du système judiciaire et juridique russe ;
- l'Union réforme le mécanisme semestriel actuel de consultation UE-Russie sur les droits de l'homme, afin qu'il soit plus efficace et qu'il porte également sur les droits des minorités ;
- la Russie garantisse le développement durable des modes de vie, des cultures et des langues traditionnels des peuples autochtones vivant au sein de ses frontières.

Politique extérieure : le Parlement demande :

- que les négociations sur un nouvel accord visant à renforcer la coopération entre l'Union et la Russie ne légitiment en aucune manière le statu quo actuel en Géorgie, et que l'obligation qui incombe à la Russie d'appliquer intégralement les accords signés le 12 août et le 8 septembre 2008 en ce qui concerne le conflit en Ossétie du sud et en Abkhazie reste d'actualité, dans la mesure où le respect de ces accords constitue une condition nécessaire à l'aboutissement des discussions, lesquelles devraient comporter le renoncement de toutes les parties à recourir à la force contre les pays voisins ;
- l'Union se préoccupe de la situation en Tchétchénie, où le régime de M. Kadyrov s'est montré incapable d'établir la paix et la réconciliation, en imposant, au contraire, un système de peur et d'oppression qui a sapé la société civile et supprimé toute forme d'expression ouverte et démocratique, sans véritable recherche de solution politique.

Adhésion à l'OMC : il souhaite :

- que l'Union continue à soutenir l'adhésion de la Russie à l'OMC et qu'elle encourage à poursuivre l'ouverture de son économie, l'objectif étant, à plus long terme, de créer une zone de libre-échange avec ce pays;
- de nouvelles améliorations en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale dans le but d'améliorer la compétitivité et d'instaurer un environnement d'investissement attractif,
- de nouvelles mesures destinées à lutter efficacement contre la contrefaçon et le piratage.

Énergie et environnement : le Parlement demande:

- que le traité sur la Charte de l'énergie (signé mais non ratifié par Moscou) et son protocole sur le transit (non signé par la Russie) servent de base aux relations dans le domaine de l'énergie avec l'Union et soient intégrés au nouvel accord (ce protocole prévoit en effet l'interdiction de toute interruption ou réduction de flux d'énergie en cas de litige sur les modalités de transit) ;
- à la Russie de mettre en place un cadre juridique régissant l'acheminement de l'énergie vers l'Union, découlant du cadre déjà en vigueur avec la Charte de l'énergie;
- la mise en place d'évaluations d'impact sur l'environnement de tout projet d'infrastructure relevant du domaine énergétique ;
- à la Russie de faire preuve de plus de transparence et de réciprocité dans la crise énergétique qui l'oppose à l'Union et que ce pays renforce significativement la sécurité de l'approvisionnement énergétique (le Parlement souhaite en particulier la mise en place d'un système fondé sur des règles transparentes et de règlement des litiges).

Dialogue politique: le Parlement demande :

- un code de conduite clair régissant les relations entre l'Union, la Russie et les pays de leur voisinage commun, incluant des dispositions relatives au respect de l'indépendance souveraine de tous les États européens et un engagement clair à régler les conflits « gelés »;
- l'amélioration du dialogue politique existant, de manière à encourager les discussions portant sur les "questions de sécurité au sens strict", qui sont souvent au centre des désaccords entre l'Union et la Russie et compromettent la sécurité européenne et mondiale ;
- la définition d'une solution politique durable pour le Kosovo et la stabilisation des Balkans ;
- un engagement réel, de la part des autorités russes, à régler d'une manière constructive et pacifique, avec la Géorgie et l'UE, "les modalités de sécurité et de stabilité en Abkhazie et en Ossétie du sud" (le Parlement demande en particulier à ce que les observateurs des Nations unies bénéficient d'un accès illimité aux zones affectées par le conflit, conformément au mandat de la mission de surveillance de l'UE).

Politique de visa : le Parlement :

- insiste pour que l'objectif d'exemption de visa pour la Russie soit poursuivi sur la base du règlement (CE) n° 539/2001 ainsi que sur une facilitation globale de la délivrance de visas en vue de favoriser les contacts interpersonnels, mais en tenant compte de mesures de réciprocité de la part des autorités russes ;
- demande un engagement clair des autorités russes de réduire les obstacles administratifs appliqués d'une manière non réciproque à l'ensemble des voyageurs, notamment l'obligation pour les européens d'obtenir une invitation et de se faire enregistrer à l'arrivée ;
- demande le traitement urgent du transit et des visas pour les citoyens de Kaliningrad.

Libéralisation du marché : le Parlement demande:

- la libéralisation des marchés et la réciprocité des droits en matière d'investissements entre les partenaires, ainsi que la garantie de droits à la propriété pour les investisseurs étrangers ;
- la compatibilité de la législation russe sur les investissements, avec les règles de l'OMC;
- la suppression des redevances exigées par la Russie pour le survol de la Sibérie et la signature de l'accord obtenu en la matière, lors du sommet de Samara;
- la liberté de passage dans le détroit de Baltiisk/Pilawa afin de permettre aux navires de l'Union d'accéder à l'Asie via le Nord du territoire russe.

Le Parlement demande enfin au Conseil et à la Commission de tenir le Parlement régulièrement et pleinement informé de l'évolution des négociations.